



Drogues et toxicomanie, l'état des perceptions et opinions en 1999 : premiers résultats

Les perceptions et les opinions de la population française relatives aux drogues et à la toxicomanie ont été étudiées à partir d'une enquête en population générale menée en avril 1999. 2002 personnes âgées de 15 à 75 ans, sélectionnées par la méthode des quotas, ont ainsi été interrogées par téléphone à leur domicile et invitées à donner leur point de vue sur différentes propositions au cours d'un entretien d'une vingtaine de minutes. Il ressort de l'analyse de ces données un certain nombre de tendances qui ont, lorsque cela s'est avéré possible, été comparées aux résultats d'enquêtes antérieures. Ne sont présentés ici que les premiers résultats de l'étude complète qui paraîtra début 2000.

Regards sur les substances psychoactives

■ Substances citées comme drogues

Environ 95 % des enquêtés citent spontanément au moins une drogue. Les personnes interrogées nomment en moyenne 3,7 produits, le plus cité étant le cannabis (78 %). Viennent ensuite la cocaïne (54 %), l'héroïne (45 %), l'ecstasy (39 % ; +10 % par rapport à 1997), le LSD (27 %), le tabac (21 %), l'alcool (20 %) et le crack (12 %). Tous les autres produits sont cités par moins de 10 % des répondants. Une minorité de plus en plus importante cite spontanément l'alcool comme faisant partie des drogues (20 % en 1999 contre 14 % en 1997). Cela est probablement lié aux campagnes de presse reprenant les conclusions du rapport Roques sur la dangerosité des produits qui positionnaient l'alcool au même niveau que l'héroïne. Ainsi, l'augmentation de déclarations spontanées pour le tabac est plus faible (21 % en 1999 contre 17 % en 1997). Toutefois, une enquête menée en 1993 par le CFES montre que, lorsque ces produits sont proposés explicitement, l'accord sur le fait que l'alcool et le tabac sont des drogues est assez massif (respectivement 84 % et 77 %).

La déclaration spontanée de l'alcool ou du tabac comme faisant partie des drogues est plus fréquente parmi les 35-64 ans, parmi les personnes qui ont déjà expérimenté le cannabis, et celles qui s'estiment bien informées sur les drogues. Le diplôme est également un facteur très important, les titulaires d'un diplôme inférieur au bac ou d'un bac professionnel

citant moins souvent que les autres ces produits parmi les drogues.

■ Perception de la dangerosité pour la santé

Afin d'apprécier cette perception pour les différentes substances psychoactives, il était demandé pour chaque produit s'il est jugé dangereux dès qu'on l'essaie, qu'on en prend de temps en temps, qu'on en prend tous les jours, ou s'il n'est jamais dangereux pour la santé. L'héroïne, et à peine moins la cocaïne, sont associées à un danger immédiat par une très forte majorité (environ 85 %). L'expérimentation d'ecstasy est moins perçue comme un danger immédiat (76 %), mais 5 % des enquêtés déclarent ne pas connaître ce produit.

Pour plus de la moitié des personnes interrogées, le cannabis est jugé dangereux dès qu'on l'essaie. Un tiers estime la consommation régulière sans danger, et pour 5 % ce produit n'est jamais dangereux, ce qui n'est le cas d'aucun autre produit (mis à part les « médicaments pour les nerfs » avec 2 %). Sur cette échelle, 41 % jugent le cannabis moins dangereux que l'héroïne, alors que seuls 2 % pensent l'inverse.

Ainsi le seuil de dangerosité estimé dépend-il des produits : si la cocaïne, l'héroïne ou l'ecstasy sont perçues comme dangereuses dès la première prise, des nuances spécifiques sont à relever pour les autres produits évoqués. Par ailleurs, le risque d'accoutumance est jugé beaucoup plus fort pour l'héroïne et la cocaïne (respectivement 56 % et 58 % pensent qu'il existe dès l'expérimentation) que pour le cannabis (38 %).

En ce qui concerne le tabac et l'alcool, les réponses sont très différentes de celles obtenues pour les autres substances, plus des trois quarts des Français estimant qu'ils ne sont dangereux pour la santé qu'à partir d'une certaine consommation quotidienne en nombre de cigarettes ou de verres. L'usage du tabac apparaît dangereux dès l'expérimentation pour 21 % des individus interrogés, contre 6 % pour l'alcool. En moyenne, le risque pour la santé est situé respectivement à partir de 9 cigarettes par jour et 4 verres par jour. Lors des entretiens, on a pu constater le succès du slogan

« Un verre ça va, trois verres bonjour les dégâts », fréquemment cité par les répondants comme point de repère pour fixer le seuil à 2 ou 3 verres. Malgré les différences dues à la diversité des modes de consommation de l'alcool et du tabac, on voit tout de même se dessiner un consensus sur l'alcool, le seuil de dangerosité le plus souvent cité étant de 3 verres quotidiens, alors que pour le tabac, la notion de danger pour la santé semble beaucoup plus hétérogène (12 % citent 5 cigarettes, 21 % un demi-paquet, 18 % un paquet). Ce résultat, qui permet de mesurer l'impact des campagnes de communication en termes de seuil pour l'alcool, donne à réfléchir en ce qui concerne le tabac, et peut-être plus encore pour les drogues illicites.

S'agissant de hiérarchiser les produits selon leur dangerosité perçue (parmi l'héroïne, la cocaïne, l'ecstasy, l'alcool, le cannabis, le tabac et les « médicaments pour les nerfs »), une forte proportion désigne l'héroïne (41 %), la cocaïne et l'ecstasy complétant le groupe des produits les plus cités, avec respectivement 20 % et 17 %. Pour les produits peu cités, on peut noter l'alcool (6 %), le cannabis (3 %) et le tabac (2 %). Les personnes qui se sont déjà vu proposer ou ont déjà consommé du cannabis désignent plus souvent soit l'alcool, soit l'héroïne, comme produit le plus dangereux. L'âge apparaît également important, les 18-24 ans citant l'héroïne, alors que les plus jeunes et les plus âgés citent relativement plus la cocaïne ou le cannabis. 70 % des enquêtés estiment que l'usage de cannabis conduit à consommer des produits plus dangereux. Seuls 13 % sont plutôt en désaccord avec cette idée et 14 % pas du tout d'accord. Néanmoins, l'idée d'escalade apparaît moins fortement ancrée dans l'opinion publique qu'en 1992, date à laquelle une question similaire avait été posée dans une enquête auprès des 12-44 ans.

Les questions sur l'expérimentation des différentes substances psychoactives révèlent aussi des craintes diversifiées parmi les personnes interrogées.

Le niveau de peur ressentie à l'égard des produits apparaît globalement très élevé, supérieur à 80 % pour toutes les drogues illicites autres que le cannabis. Néanmoins, la distinction peut également se faire par la proportion de personnes répondant « très peur » parmi celles qui déclarent avoir peur. Six groupes de produits peuvent être isolés :

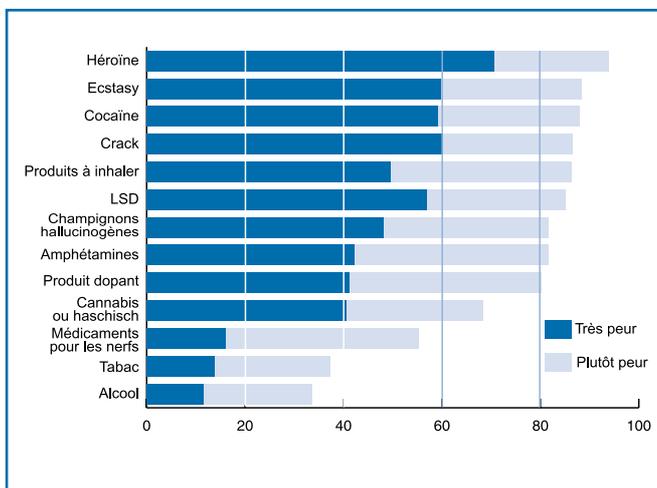
- les substances dont l'expérimentation fait « très peur » à plus de la moitié des répondants (l'héroïne surtout, et également l'ecstasy, le crack, la cocaïne et le LSD),
- les substances pour lesquelles l'expérimentation suscite une crainte moins marquée (produits à inhaler, champignons hallucinogènes),
- les substances liées à la recherche de la performance (amphétamines, produits dopants) qui ont une part équilibrée de « très peur » et de « plutôt peur », autour de 40 %,

■ le cannabis, dont l'usage « pour essayer » inquiète les deux tiers des Français, avec environ 40 % de « très peur » et un quart de « plutôt peur »,

■ les médicaments pour les nerfs, dont les personnes ont assez fréquemment « plutôt peur », mais peu « très peur »,

■ l'alcool et le tabac pour lesquels l'appréhension d'une expérimentation concerne environ un tiers des Français.

Auriez-vous peur de prendre, ne serait-ce qu'une fois :



Source : OFDT 1999

La politique publique sur les drogues et les toxicomanies en questions

Parallèlement à cette investigation sur les représentations des drogues, des appréciations sur la politique publique actuelle et sur celle à mener en matière de toxicomanie ont également été proposées aux personnes interrogées. Pour ne pas alourdir le questionnaire, ces appréciations portaient uniquement sur deux substances parmi les plus connues : le cannabis et l'héroïne. Il s'agissait de voir à quel point les enquêtés différencient ces deux substances du point de vue de l'action des pouvoirs publics.

Les opinions sur l'efficacité de l'interdiction de l'usage montrent à peu près la même part d'avis favorables et d'avis défavorables, pour l'héroïne comme pour le cannabis. En revanche, cette interdiction n'est considérée comme une atteinte aux droits de la personne que par un tiers des Français pour le cannabis et un quart pour l'héroïne. Ici, la distinction entre les deux substances apparaît plus nettement. La majorité des Français juge donc légitime l'interdiction de l'usage, quoique relativement peu efficace.

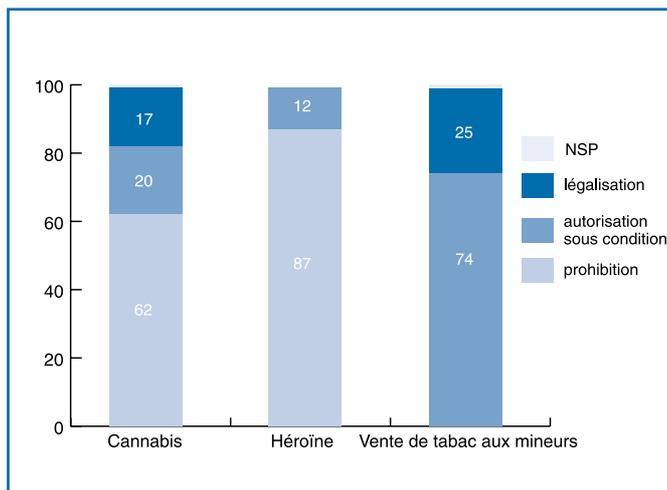
Opinions sur l'efficacité et la légitimité de l'interdiction de l'usage de cannabis et d'héroïne :	tout à fait d'accord	plutôt d'accord	sous-total d'accord	plutôt pas d'accord	pas du tout d'accord	sous-total pas d'accord	NSP
l'interdiction de la consommation du cannabis contribue à empêcher les gens d'en consommer	22 %	24 %	47 %	24 %	28 %	52 %	1 %
l'interdiction de la consommation de l' héroïne contribue à empêcher les gens d'en consommer	27 %	24 %	51 %	23 %	25 %	48 %	1 %
l'interdiction de la consommation du cannabis est une atteinte au droit de disposer de son corps	13 %	20 %	33 %	26 %	39 %	65 %	2 %
l'interdiction de la consommation de l' héroïne est une atteinte au droit de disposer de son corps	12 %	14 %	26 %	27 %	45 %	72 %	2 %

Les % présentés en ligne (total de chaque ligne = 100%)

Source : OFDT 1999

Parmi les mesures alternatives à la situation actuelle, étaient proposées la **réglementation** (sous les termes d'une autorisation de la consommation sous des conditions telles que l'interdiction aux mineurs et avant de conduire) du cannabis et de l'héroïne et la **légalisation** (mise en vente libre) du cannabis. C'est dans ce contexte que la distinction entre cannabis et héroïne s'avère la plus nette. Près d'un individu sur deux se déclare « pas du tout d'accord » avec la réglementation du cannabis, contre trois sur quatre pour l'héroïne. Environ un tiers est favorable à l'autorisation sous conditions de l'usage du cannabis, ce qui n'est le cas que de 12 % lorsqu'il s'agit de l'héroïne.

Opinions sur la législation



Source : OFDT 1999

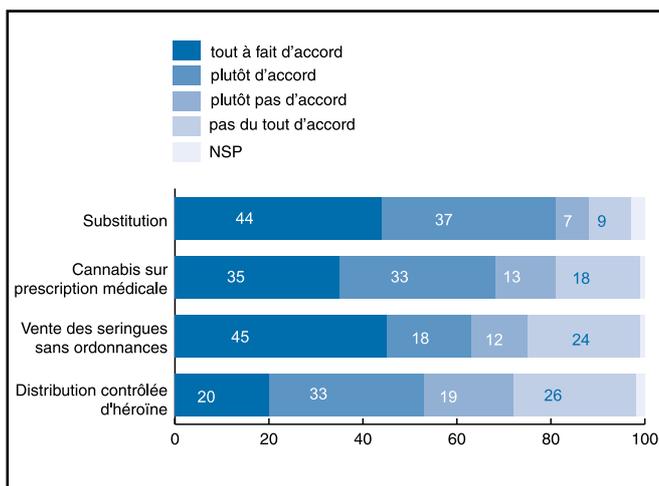
N.B. : Les questions sur la vente libre de l'héroïne d'une part et sur la prohibition du tabac d'autre part n'étaient pas posées. Par ailleurs, en ce qui concerne le cannabis, il faut noter qu'une faible part (2 % de l'échantillon total) d'individus sont favorables à la légalisation mais pas à l'autorisation sous condition.

Près des deux tiers des Français sont fortement opposés à la **légalisation** du cannabis, et seuls 17 % y sont favorables. La comparaison avec des enquêtes menées dans les années 90 révèle une tendance à accepter de plus en plus souvent l'idée de mise en vente libre du cannabis⁽¹⁾, même si celle-ci reste minoritaire en regard de l'opinion qui la considère comme une incitation à la consommation. D'autre part, plus de la moitié (57 %) des individus favorables à l'autorisation sous condition ne le sont pas à la légalisation. La revendication majoritaire des partisans d'une révision de la loi est donc la réglementation et non la mise en vente libre du cannabis.

L'obligation de soins dans le cadre d'une interpellation apparaît très largement acceptée (39 % estimant que c'est une très bonne chose, et plus de la moitié que c'est plutôt une bonne chose). A peine un individu sur dix s'y déclare défavorable. Seul un quart des Français adhère à l'affirmation selon laquelle « on peut arriver à ce que personne ne se drogue », le plus grand nombre (41 %) se déclarant en complet désaccord avec cette assertion. Les hommes se déclarent plus souvent que les femmes « pas du tout d'accord », et ce désaccord diminue linéairement avec l'âge.

Parallèlement, les Français sont majoritairement favorables à l'idée de limiter les risques encourus par les usagers. Le recours aux **produits de substitution**, présentés comme prescrits par des médecins et remplaçant l'effet de l'héroïne, est jugé favorablement par 81 % des Français. La connaissance de l'existence de programmes de substitution va de pair avec cet accord : 53 % des personnes qui

Attitudes face aux mesures de réduction des risques



Source : OFDT 1999

savent que les médecins peuvent prescrire des produits de substitution y sont tout à fait favorables, contre seulement 25 % de celles qui ne le savent pas. **La vente de seringues sans ordonnance** ne rencontre pas le même niveau d'acceptation (63 % d'avis favorables). Comme précédemment, le niveau d'acceptation est plus élevé chez les personnes qui connaissent cette pratique.

La distribution contrôlée d'héroïne est une mesure moins bien acceptée que les précédentes, mais une majorité de Français y est favorable (53 %). Si le sexe n'influe pas sur cette opinion, l'âge apparaît discriminant, les plus jeunes et les plus âgés y étant les moins favorables. Le fait d'avoir déjà consommé du cannabis est associé à un niveau d'accord plus élevé (68 % contre 49 %). Globalement, on note qu'il n'y a pas de clivage très tranché mais plutôt un continuum de perceptions focalisées tantôt sur le produit, tantôt sur une pratique.

L'usage thérapeutique du cannabis trouve l'aval de 68 % des répondants. Les hommes sont plus souvent tout à fait en accord que les femmes (39 % contre 31 %). Le fait d'avoir déjà consommé du cannabis est positivement lié avec cette position, mais pas de façon aussi significative que ce qu'on pouvait attendre (76 % contre 65 %).

Dans l'ensemble, les actions liées à la politique de réduction des risques semblent de mieux en mieux acceptées par les Français depuis le début des années 90.

Deux enquêtés sur trois pensent que, dans notre société, « on tente d'aider les usagers de drogues dépendants à s'en sortir ». Néanmoins, moins de 10 % d'entre eux pensent que cette aide est adaptée puisque 63 % disent qu'il faudrait l'augmenter et 21 % qu'il faudrait faire autrement. Seul 1 % estime qu'il ne faut pas aider les usagers dépendants à s'en sortir.

Les Français se jugent plutôt bien informés

Un consensus se dégage (86 %) sur l'utilité d'informer les jeunes. La proportion d'individus estimant qu'il vaut mieux ne pas trop en parler est en baisse au cours des années 90. Par ailleurs, l'information des jeunes est perçue comme suffisante par 71 % des individus et dangereuse par 15 %.

⁽¹⁾La question de la mise en vente libre des « drogues douces » avait donné lieu à une forte hausse des avis favorables de 10 % à 28 % entre 1992 et 1995. On avait pu également noter que l'emploi du terme « douce » favorise l'accord, alors que le fait de préciser « comme l'alcool et le tabac » - ce qui est le cas de l'enquête OFDT 99 - augmente le désaccord avec cette proposition.

Si seuls 8 % des Français s'estiment très bien informés sur les drogues, ils sont au total 58 % à se juger bien informés. Plus des deux tiers (68 %) des 18-24 ans s'estiment bien informés alors que c'est le cas de moins de la moitié (48 %) des 65-75 ans. Le niveau d'information perçue croît également de façon régulière avec le niveau de diplôme (de 43 % pour les sans diplôme à 74 % pour les individus ayant au moins un bac+2) et avec le fait d'avoir déjà consommé du cannabis au cours de sa vie (76 % contre 54 %). Ce dernier résultat confirme l'hypothèse selon laquelle l'expérimentation est une source importante de légitimité.

► Repères méthodologiques

Cette enquête mise au point par l'OFDT a été menée par téléphone (système CATI⁽²⁾) du 30 mars au 10 avril 1999 par l'institut de sondage BVA. Elle repose sur un échantillon par quotas⁽³⁾ de 2002 personnes âgées de 15 à 75 ans, représentatives de la population française.

L'objectif de cette enquête est de dégager les jugements de valeur des individus et de suivre leurs opinions sur la politique publique (et les mesures à prendre) en fonction de leurs perceptions des produits et des risques. Ce sont les représentations et non les connaissances qui constituent le centre d'intérêt de l'étude. D'une manière générale, l'emploi des termes génériques (drogues, toxicomanie) et d'expressions telles que « drogue dure » ou « drogue douce », a été évité car ils ont des sens trop variables selon les personnes et introduisent arbitrairement un jugement de valeur que l'on cherche justement à déceler. Le questionnaire se décompose en plusieurs modules :

- 1) Caractéristiques socio-démographiques
- 2) Questions générales d'attitude
- 3) Perceptions de la dangerosité de 4 produits illicites bien distincts (le cannabis, l'héroïne, la cocaïne et l'ecstasy) et de 3 produits licites (l'alcool, le tabac et les médicaments psychotropes) afin de sérier les représentations des produits et de permettre une mise en perspective.
- 4) Perception des toxicomanes dépendants (représentés par les consommateurs d'héroïne)
- 5) Politiques publiques en matière de toxicomanie
- 6) Perceptions des risques liés aux produits
- 7) Proximité des produits et des usagers
- 8) Position politique et religion

Cette enquête constitue donc la base d'un « tableau de bord » des croyances et opinions des Français en matière de toxicomanie permettant à la fois de décrire les diversités de ces perceptions et de rendre compte des impacts de la politique publique.

⁽²⁾Computer Assisted Telephone Interview.

⁽³⁾Les critères retenus pour les quotas sont le sexe, l'âge, la profession de la personne de référence du ménage, la région et la catégorie d'agglomération.

► Pour en savoir plus

BAUDIER F., ARENES J., Baromètre santé adultes 95/96, Paris, Les éditions du CFES, 1997.

BECK F., Perceptions, opinions, attitudes et connaissances de la population française en matière de toxicomanie, Paris, OFDT, septembre 1998.

BERGMAN M., CATTACIN S., LUCAS B., WERNLI B., Libéraliser, réduire les risques, soigner ou réprimer ? L'opinion de la population suisse à l'égard de la politique en matière de drogue, Travaux et communications du département de science politique de l'Université de Genève, 1997.

HEBEL P., LE QUEAU P., MAHIEU A., VAROQUAUX D., ZORZIN M.L., Les Français et la prévention de l'alcoolisme et du tabagisme, Crédoc - Credes, septembre 1998.

HENRION R. (dir.), Rapport de la commission de réflexion sur la drogue et la toxicomanie, Paris, La documentation française, 1995.

KORF D. J., BLESS R., NOTTELMAN N., Urban drug problems and the general public, Intersearch, EMCDDA (OEDT), Amsterdam, Thesis Publishers, 1998.

ØDEGÅRD E., " How the wording of questions can influence respondent's answers " in Korf D. J., Riper H. (eds) Illicit drugs in Europe, Amsterdam, 1997.

Pour les futures campagnes de communication, il est intéressant de cerner le profil des individus qui se sentent très mal informés. Ils sont 45 % à avoir plus de 50 ans (contre 33 % dans l'ensemble de l'échantillon), 88 % à détenir un diplôme inférieur au baccalauréat (contre 57 % à l'ensemble de l'échantillon), 35 % à habiter une commune rurale (contre 26 % dans l'ensemble de l'échantillon). Les ouvriers et les retraités sont sur-représentés parmi les très mal informés. En revanche, le sexe et l'intensité du sentiment religieux ne jouent pas sur le fait de se sentir très mal informé.

Conclusion

En conclusion, on notera que les âges extrêmes ont des représentations proches, les plus jeunes et les plus âgés révélant le besoin d'information le plus important et les craintes les plus fortes à l'égard des drogues et des usagers. La crainte vis-à-vis des produits et les opinions favorables au maintien de l'interdiction de l'usage du cannabis sont nettement moins fortes chez les personnes ayant eu des contacts avec une drogue et en particulier les consommateurs. Le sexe apparaît moins discriminant dans la mesure où son effet disparaît sous l'influence de celui d'être expérimentateur ou non d'une drogue illicite. Or cette enquête permet également de confirmer la banalisation de l'expérimentation du cannabis en population générale adulte, constat que l'OFDT avait déjà tiré grâce à plusieurs enquêtes auprès des jeunes. Ainsi, deux Français sur cinq déclarent s'être déjà vu proposer du cannabis, un sur cinq l'avoir déjà expérimenté et un sur seize en avoir consommé au cours des douze derniers mois. La consommation de cannabis concerne en particulier les adolescents et les jeunes adultes (un tiers des 18-44 ans en a déjà consommé), et les hommes plus que les femmes.

D'une manière générale, les personnes ayant un niveau d'études élevé, les habitants des zones plutôt urbanisées et les gens se sentant les mieux informés sur les drogues ont des perceptions moins stigmatisantes des drogues et de leurs usagers. Elles sont aussi plus favorables aux mesures de réduction des risques et à l'idée d'une autorisation sous conditions de la consommation de cannabis. Une forte majorité parmi les Français s'accorde néanmoins sur l'idée de limiter les dommages occasionnés par l'usage des drogues.

François BECK ■

An English version of this publication will be available soon on Web at this URL:
<http://www.ofdt.fr/anglais/ofdt/leturecl/index.html>

Vous pouvez consulter cette publication sur internet à cette adresse :
<http://www.ofdt.fr/francais/ofdt/leturecl/index.html>

Tendances

Directeur de la publication : Jean-Michel Costes ■
Comité de rédaction : Claude Faugeron, Claude Got, Roger Henrion, Monique Kaminski, Pierre Kopp, France Lert, Thomas Rouault, Laurent Toulemon, Marc Valleur ■
Rédaction : François Beck, Thierry Delprat, Michel Gandilhon, Stéphane Legleye, Carine Mutatayi, Christophe Palle, Patrick Peretti-Watel, Alice Sarradet, Abdalla Toufik ■
Secrétariat de rédaction : Thierry Delprat ■
Maquettiste : Frédérique Million ■
Documentation : Anne de l'Épervier ■
Impression : ChronoCopy - 23 rue Lamartine - 75 009 - Paris ■
ISSN 1295-6910.
Dépôt légal à parution ■



Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies